

le 28.3.2011

~~MOTION~~

Boblot

Mettre en place de véritables formations

Le 1^{er} avril 2011 entre en vigueur la 4^e révision de la loi sur l'assurance-chômage. Cette mise en vigueur va entraîner une brusque augmentation du nombre de chômeuses et de chômeurs à Delémont, ainsi qu'une augmentation du nombre de personnes contraintes de s'adresser à l'aide sociale.

Le canton a mis en place un dispositif d'urgence en augmentant le nombre des places en POC disponibles et en améliorant le financement des AIT, les allocations (cantonales) d'initiation au travail.

Ces mesures ne permettent pas d'acquérir de véritables formations, sanctionnées par un diplôme ou un certificat. La commune de Delémont se doit de faire un effort supplémentaire et de donner l'exemple dans la lutte contre le chômage.

Nous demandons au Conseil communal

- la mise à disposition d'un crédit extraordinaire de l'ordre de Fr 275'000.- par année, pour prendre en charge les salaires de jeunes ou de moins jeunes arrivés en fin de droit après le 1^{er} avril 2011, afin qu'ils/elles puissent bénéficier d'une véritable formation aboutissant à un CFC ou à un diplôme.

Ce crédit extraordinaire sera renouvelé d'année en année selon l'évolution de la situation économique.

Ces places de travail seront créées au sein de l'administration communale ou au sein d'entreprises de la place. Elles pourraient être gérées par le Service des affaires sociales.

Pour le groupe CS-POP-Verts

Emmanuel Martinoli

M. D. Cini

M. P. Koller